

Le « ZOOM 27 »



## Edito

L'année 2013 s'achève, marqué par les **80 ans de l'APF** qui ont été fêtés tout au long de l'année à travers différentes actions sur le département.

L'année 2014 nous amènera à poursuivre la défense des droits des personnes en situation de handicap. Elle sera émaillée de moments importants tels que les **élections municipales** en Mars prochain, et en fin d'année, les suites à donner sur **l'échéance des 10 ans de la loi de février 2005**.

Aussi, c'est bien évidemment en commençant cette nouvelle année que je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui s'investissent au sein de la Délégation de l'Eure pour continuer à dynamiser notre mouvement associatif.

Tous ces efforts ne sont réalisables que par l'investissement, la participation des adhérents, des bénévoles, des professionnels, des partenaires et bien évidemment de nos donateurs.

Que 2014 soit pour chacun et chacune d'entre vous, pour notre association une année pleine de joie, de bonheur et de réussite.

Thibault LEMAGNANT  
Directeur de la Délégation de l'Eure

### Dans ce numéro :

✓ Reconnaissances des acquis et expérience des usagers de l'ESAT à Guichainville	2
✓ Des infos sur le permis de conduire	3
✓ Séjour à Port-Leucate	
✓ Repas de Noël en chanson	4
✓ ANCV « Aides aux projets vacances »	
✓ Les Etats Régionaux de l'Inclusion	5
✓ Séjour Erquy	
✓ « Vie Associative »	6
✓ Elections municipales	7
✓ Groupe transports	
✓ Legs, donations, assurances vie	8

### Annexes :

- Activités de la Délégation du 1er trimestre 2014
- Infos des groupes

### L'APF sur le Net:

<http://www.apf.asso.fr/>  
<http://apf27.blogs.apf.asso.fr>

## RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET EXPÉRIENCE DES USAGERS DE L'ESAT (ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL)



Depuis le mois de septembre l'ESAT APF Concorde s'est donné comme objectif de faire reconnaître par l'Education Nationale les acquis et compétences professionnelles des usagers grâce au dispositif « différent et compétent ».

A partir d'un référentiel métier (ex : agent de fabrication Industrielle, agent de propreté et services, Agent d'entretien des articles textiles, etc ...) adaptée et validée par le DAVA « Dispositif Académique de Validation d'Acquis » les usagers de l'ESAT repèrent les compétences qu'ils maîtrisent et fournissent un dossier de preuve d'une vingtaine de pages qu'ils complètent avec l'aide d'un moniteur d'atelier.

L'accompagnement dans ce dispositif a nécessité plusieurs temps de formation pour les directeurs des ESAT de l'Eure et Seine Maritime et également pour les Moniteurs d'Atelier référents. Ainsi Mr Blondeau (Moniteur d'Atelier) de l'ESAT Concorde a suivi 5 modules de formation spécifique pour se lancer dans cette aventure.

Ce tout nouveau challenge a été relevé sans hésitation par deux usagers de l'ESAT : Mr CLOUET Eric et PETON Stéphane sur les métiers, d'agent de fabrication Industrielle. Il faut signaler l'engagement, la détermination de ces deux personnes, qui ont su fournir en temps et en heure un dossier écrit, et détaillé, regroupant l'ensemble de leurs savoir faire.

La reconnaissance des acquis est passée par un autre moment fort et impressionnant pour qui n'a jamais pratiqué cet exercice. Il a fallu en effet exposer devant un jury, composé d'un directeur de structure autre que celui ou exerce le candidat et un président de jury désigné par l'éducation nationale, son activité et cela pendant 45 minutes. L'objectif étant de vérifier que les items cochés dans le référentiel sont bien maîtrisés par le candidat et que l'explication du métier pratiqué est bien en concordance avec l'écrit du dossier de preuve.

Bien sûr, Eric et Stéphane se sont préparés à ce type d'exercice en réalisant plusieurs jurys blancs avec le moniteur et l'éducateur de la structure.

Les résultats sont sans appel, Eric et Stéphane se sont admirablement bien débrouillés et ont reçu les félicitations du jury. Ils ont pu valider une très grande partie de leur référentiel, et les items manquants sont les mises en perspective c'est-à-dire les points à travailler pour l'année à venir.

Encore Bravo et félicitation de la part de l'ESAT à Eric et Stéphane pour la qualité du travail fourni et l'image positive et d'inclusion qu'ils portent à travers leurs actions. Une remise de diplôme en présence d'officiels aura lieu probablement au cours du premier trimestre 2014. Nous serons là pour les applaudir à nouveau. Eric et Stéphane ont suscité des envies, d'autres usagers souhaitent déjà s'inscrire dans la prochaine campagne 2014.

*Philippe VERHULST, Directeur de l'ESAT APF 27*

## LE PERMIS DE CONDUIRE

L'obtention ou le renouvellement du permis délivré pour la conduite des personnes en situation de handicap d'un véhicule spécialement aménagé pour tenir compte du handicap du conducteur, ne peut avoir lieu qu'à la suite d'une visite médicale favorable.

### ► Quelles sont les personnes concernées ?

Tout candidat en situation de handicap peut se présenter aux épreuves du permis de conduire s'il a l'âge requis et s'il a été reconnu apte par la commission médicales départementale.

Toute personne présentant une incapacité physique susceptible d'être incompatible avec la délivrance ou le maintien du permis de conduire, ou nécessitant, pour conduire, un aménagement particulier du véhicule ou une orthèse ou une prothèse, doit subir un examen médical devant la commission médicale départementale chargée d'apprécier l'aptitude physique, des candidats au permis de conduire et des conducteurs.

### ► Comment se déroule la visite médicale ?

L'évaluation médicale est effectuée par des médecins agréés exerçant en cabinet libéral. Ils sont compétents pour apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs lors de visites médicales obligatoires.

A la suite de la visite, un certificat d'aptitude définitif ou temporaire est délivré. Les aménagements envisagés au regard du handicap de la personne sont également mentionnés.

**Attention !** La gratuité des visites médicales est accordée selon les modalités suivantes :

- aux seuls titulaires du permis de conduire
- pouvant présenter devant la commission médicale du permis de conduire la décision de reconnaissance d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50% délivrée par la Commission Départementale d'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), quelle que soit la nature de l'incapacité.

### ► Comment est aménagé le véhicule ?

Les aménagements sont proposés par la commission médicale départementale composée de médecins agréés par le préfet. L'avis de cette commission peut être contesté devant une commission départementale d'appel.

### ► Validité du permis de conduire :

Si le certificat établit que l'infirmité ou l'invalidité est stabilisée, la durée de validité peut ne pas être limitée.

A l'expiration de la durée de validité, l'intéressé est soumis à une nouvelle visite médicale. Si le certificat médical est favorable, son permis de conduire est renouvelé.

*Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le SAD 27 (Service d'accompagnement à Domicile) au 02.32.28.74.35.*

## SÉJOUR A PORT-LEUCATE — JUIN 2014

Nous vous proposons un séjour dans le Sud de la France du **Vendredi 27 Juin au Dimanche 6 Juillet 2014**, soit 8 jours sur place.

Le séjour se déroulera dans la **résidence « les rives des Corbières » à Port-Leucate en pension-complète**. Pendant ce séjour, vous pourrez découvrir la grotte de Tautavel, visiter Villefranche de Conflent, les caves de Corbières, et pourquoi pas le musée de Dali à Barcelone !!!

**Prix du séjour : 1250 € par vacancier — voir pages jaunes en annexe.**

N'hésitez surtout pas à vous renseigner auprès de nous pour avoir de plus amples renseignements, et n'hésitez pas à lire **l'article page 4 « Aides aux projets vacances »**.



## REPAS DE NOEL



Samedi 14 Décembre dernier, 70 personnes (adhérents, bénévoles et salariés de l'APF) ont participé au repas de Noël de la Délégation.

Ce moment de convivialité a été partagé au restaurant « la Guinguette » à Amfreville-sous-les-Monts, de 12h30 à 17h30.

Nous avons dégusté un repas préparé et servi par le personnel de « la Guinguette » dans une ambiance très festive. L'animation était assurée par Patrice au chant et à l'accordéon, tout au long du repas, il a ainsi fait chanter et danser beaucoup d'entre nous.

Un stand, de créations diverses réalisées tout au long de l'année par les membres du groupe « Créa-Loisirs » de Louviers, proposait des articles à la vente.

L'ambiance était sympathique et détendue. Les participants étaient souriants et ce repas fut surtout l'occasion de se retrouver tous ensemble afin de célébrer la vie associative de l'APF et les fêtes de fin d'année.



### Les vacances, ça se préparent !!!

Il existe depuis plusieurs années un partenariat entre l'APF et l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances).

Une demande d'aide peut être formulée par toute personne en situation de handicap moteur dans le cadre de son projet de vacances (individuel, collectif, en famille, avec l'APF ou non).

Ce projet doit être réalisé par un prestataire agréé par l'ANCV (hôtel, centre de vacances, camping, transports, séjours spécialisés...).

Le séjour doit se dérouler en France ou dans l'Union européenne et être **d'une durée minimale de 5 jours (dont 4 nuits) et maximale de 15 jours consécutifs.**

Un formulaire de demande est à remplir par le demandeur et doit transiter par une structure de l'APF. Ce dernier doit parvenir à la commission ANCV avant la date de réalisation du projet.

Les commissions se déroulent chaque année entre mars et septembre. Pour les séjours d'automne et d'hiver 2014 les dossiers devront donc être envoyés avant le 1er septembre 2014.

La commission impose la sollicitation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou d'une autre institution (CCAS, comité d'entreprise, mutuelle, caisse de retraite, ...).

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires au 02-32-28-74-35.

Vous pouvez également consulter le site internet d'APF Evasion: <http://apf-evasion.org/>

*Stéphanie ROUSSEAU, Animatrice Sociale au service d'accompagnement à domicile de l'APF*

## LES ÉTATS REGIONAUX DE L'INCLUSION

Comme vous le savez, l'Association des Paralysés de France s'est fixé l'objectif - dans son projet associatif « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive » - d'organiser des Etats Régionaux de l'Inclusion dans chaque région.

L'un des objectifs étant d'asseoir la notoriété de l'APF comme un des acteurs majeur de l'inclusion dans la région. Cependant, il est bien évident que ce sujet doit se faire avec l'échange et le soutien de partenaires publics ou privés, d'élus politiques, d'associations, soit l'ensemble des acteurs locaux de la société.

La première étape s'est donc déroulée le Mardi 19 novembre 2013 avec plus de 170 personnes présentes dans les salons du Kindarena à Rouen pour les 1ers Etats Régionaux de l'Inclusion en Haute-Normandie.

Ce moment fort sur « l'inclusion », nous a permis d'avoir une découverte sur la question de l'Inclusion par Virginie POUJOL – Ethnosociologue et Directrice du Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'Intervention Sociale.

Notre deuxième temps de l'après-midi s'est déroulé sous forme de témoignages avec un regard de Michel PONS – Président de la Coordination Handicap Normandie – sur la question : « Quels chemins pour l'inclusion ? »

Nos témoins ont pu faire partager leur vécu et leur expérience liés à la situation dans laquelle ils se trouvent actuellement. Nous avons pu remarquer qu'il y avait encore de longues étapes à parcourir avant d'arriver à un système d'inclusion naturel. Encore merci pour leur participation :

- Philippe JOUENNE, Maire de Saint Martin du Bec (bibliothèque « ouverte à tous », inclusive et participative)
- Jean-Luc INIZAN, directeur de L'EPIDE Val de Reuil (Établissement Public d'Insertion de la Défense)
- Emilie OCANA, aide de cuisine, et Josiane LOISEAU, Principale (Collège Claude Monet à Ezy sur Eure)

Nous avons pu avoir des échanges riches entre les professionnels, les élus, les adhérents des associations présentes et les acteurs de la société civile.

Cette journée n'est pas pour nous un aboutissement mais bien une étape d'une dynamique régionale que nous souhaitons impulser pour permettre enfin à toutes les personnes en situation de handicap de trouver toute leur place dans la cité.



Nous restons à votre disposition et vous invitons à nous proposer les sujets, les actions que vous souhaiteriez voir aborder pour ces prochaines années sur « l'inclusion ».

*Thibault LEMAGNANT*

*Responsable Régional du Développement Associatif*

*Directeur de la Délégation de l'Eure*

## SEJOUR ERQUY

### SEJOUR DANS LES COTES D'ARMOR

*Du dimanche 28 septembre 2014 au samedi 4 octobre 2014*

Nous vous proposons un séjour au village vacances ROZ-ARMOR (<http://www.rozarmor.com>) situé sur la commune d'ERQUY (dans le triangle St-Brieuc-Dinan-Cancale).

Au creux d'une falaise de grès rose, face à la mer, nous serons hébergés en pension complète comportant des chambres doubles, restauration familiale et régionale, loisirs divers et animations en soirée.

Tous les locaux ainsi que la plage sont accessibles aux fauteuils roulants.

#### Nous pourrions profiter d'activités touristiques diverses :

- visite d'Erquy, son port et le boulevard de la mer, son marché
- le cap d'Erquy avec le château de Bienassis, les Sables d'Or
- le cap Fréhel, le château de Fort la Latte
- la ville médiévale de Dinan
- La station balnéaire de Dinard
- Les remparts et le charme de Saint-Malo
- Le cap Fréhel, le Val André...

Et une journée croisière sur l'île de Bréhat

Une réunion préparatoire et de rencontre vacanciers et accompagnateurs sera proposée quelques temps avant le départ.

COÛT DU SEJOUR : 638 € (425 € + 213 € coût de l'accompagnement)

Inscrivez-vous rapidement afin d'effectuer dans les délais toutes les démarches administratives et financières en amont.

*REMY François et THOMAS Monique*

## « APPEL A PARTICIPER !!! »

**2014 / 2015 ... faire vivre la démocratie associative.**

L'APF est une formidable histoire collective forte de milliers d'engagements individuels ! Militants compétents pour faire bouger les lignes, usagers curieux de la vie, personnes accueillies mobilisées pour leurs idées et leurs envies, élus prêts à risquer l'impossible pour une société inclusive, bénévoles créateurs de lien social, salariés engagés pour la défense des droits des personnes ... il y a mille et une façons, mille et une raisons de porter l'ambition de l'APF. Cette diversité est la richesse de l'APF. Chacun de ces engagements est appelé à se concrétiser dans l'adhésion à l'APF, parce que « devenir adhérent c'est partager l'ambition d'un projet commun pour le faire vivre et le faire reconnaître ».

Personnes accueillies, élus, usagers, sympathisants, bénévoles, salariés ... en situation de handicap ou non, seul ou en famille, de toutes générations ... nous sommes tous concernés, nous sommes invités à devenir adhérent de l'APF.

En 2014 et 2015, en étant adhérent de l'APF, vous pouvez participer aux élections du conseil d'administration APF (2014), et des instances de démocratie locale de l'APF (2015) ; vous pouvez aussi représenter l'APF dans des instances locales et régionales sur l'accessibilité, les droits des personnes, la santé ... beaucoup de ces représentations vont être renouvelées en 2014 ; vous pouvez également participer aux débats et combats de l'association, à l'occasion de l'assemblée générale de l'APF et de votre assemblée départementale annuelle ou au sein de tout espace de réflexion ouvert par l'association.

L'APF a besoin de vous, de votre implication, de votre énergie ... Parce que l'APF c'est chacun de nous ... nous sommes tous concernés, avançons ensemble !

## ELECTIONS MUNICIPALES

**Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains.**

C'est l'occasion pour l'APF de mettre en avant ses revendications en matière d'accessibilité, d'éducation, d'emploi, de solidarité, de citoyenneté... Durant cette campagne d'élection, le Conseil Départemental se mettra à disposition des candidats aux mairies du département en les sensibilisant et en les interpellant sur le fait que l'inclusion des personnes en situation de handicap et de leur famille passe aussi par une politique du handicap de proximité.

Il faut savoir que les personnes concernées par le handicap représentent près de 10 millions de citoyens selon l'INSEE.

Les municipalités ont donc un rôle fondamental dans la prise en compte de ces citoyens et dans la mise en œuvre de la politique du handicap avec des enjeux notamment liés à la citoyenneté, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la santé, la solidarité, la famille, les sports et loisirs, la démocratie participative et d'une manière générale au « vivre ensemble ».

L'APF rappelle son attachement à une politique transversale du handicap qu'elle a développée dans son plaidoyer « *Construire une société ouverte à tous !* ».

Au regard des principales préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille qu'elle représente, l'APF interpellera les candidats autour de 8 enjeux de proximité par le biais d'un questionnaire adressé à chacun.

L'APF soumet également aux candidats un formulaire d'engagement à signer pour une politique municipale inclusive.

Cette opération sera suivie sur le blog de l'Association et lors de conférences de presse ou communiqués de presse.

## « GROUPE SUR LES TRANSPORTS »

Le « **groupe transports** » de l'APF est actuellement constitué de 5 personnes (adhérents et professionnels).

L'objectif est de travailler principalement sur la question des transports sur le département, mais pas seulement (Région Haute-Normandie et autres départements limitrophes).

Le but de ces rencontres est de mettre en commun les informations que chacun peut récupérer sur ce sujet afin de travailler sur des thématiques et ainsi améliorer les conditions des transports.

**Les sujets abordés à ce jour sont :**

- Le point sur les transports existants dans le département de l'Eure : transports urbains, transports inter-urbains, taxis aménagés, locations de véhicules ou de cars aménagés, etc...
- Des rencontres ou contacts avec des représentants de communautés d'agglomération.
- Récupération de renseignements sur les aménagements d'autocars et de véhicules de transports,

Nous avons actuellement **une liste non exhaustive des transports accessibles sur l'Eure, et il est indispensable de la réactualiser. Aussi, nous vous invitons à nous retourner les informations que vous pourriez avoir en votre possession : taxis aménagés, les nouveaux services à la demande, l'arrivée de nouveaux bus sur votre commune, le témoignage de vos voyages, les transports SNCF, etc...**

Les membres du groupe transport

# LEGS, DONATIONS, ASSURANCES VIE

➔ **Vous avez une question,** un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

➔ **Contactez-nous :**

**Association des Paralysés de France**  
**Délégation Départementale**  
**La Garenne de Melleville**  
**B.P 3229 — 27032 EVREUX CEDEX-**  
**Tél: 02.32.28.16.66**



➔ **Demande de documentation gratuite et confidentielle** sur les legs, donations et assurances-vie

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.



Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)  
 Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler : .....

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél..... E-Mail (facultatif).....

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

**Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap !**

Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF.

Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, **Edith Buisson et Franck Sarriot vous renseignent et vous accompagnent en toute confidentialité** et sans engagement de votre part.



**Contactez-nous :**  
 Edith BUISSON : 01 40 78 69 09 - 06 80 03 06 15  
 Franck SARRIOT : 01 40 78 69 18 - 06 78 91 51 14  
[edith.buisson@apf.asso.fr](mailto:edith.buisson@apf.asso.fr)    [franck.sarriot@apf.asso.fr](mailto:franck.sarriot@apf.asso.fr)

**En savoir plus :**

**Le legs** est une disposition faite par testament par laquelle vous transmettez tout ou partie de vos biens, il ne prend effet qu'après le décès. Jusqu'à votre dernier jour, vous conservez la propriété de vos biens et en disposez. Vous pouvez le modifier ou l'annuler à tout moment.

**La donation** est un geste notarié, qui vous permet de donner un bien ou une somme d'argent de façon irrévocable à l'association. L'acte prend effet immédiatement, et vous permet de financer nos actions sans attendre.

Il vous est possible de désigner l'Association des Paralysés de France comme bénéficiaire de tout ou partie de votre **assurance-vie**. Il vous suffit pour cela de faire apparaître l'association sur votre contrat, modifiable à tout moment.



## Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une **cotisation familiale** dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe *sans affranchir* :  
**APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,**  
 ou *directement* à votre délégation départementale.

**OUI, je souhaite** (au choix) :

Adhérer pour 1 an à l'APF  
 25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) €

Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine **FAIRE FACE** au prix spécial de 47 € (au lieu de 58 €) €

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2013.

**TOTAL de mon règlement :** €

*Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.*

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.

L'adhésion est individuelle  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M.

FBULL13

Nom : .....

Prénom : .....

N° d'adhérent (facultatif) : .....

Adresse : .....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France  
 Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :

Numéro de téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Adresse e-mail : ..... @ .....

**Vous avez entre 18 et 25 ans ?**  
 Votre 1<sup>re</sup> année d'adhésion est gratuite. Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

**Délégation Départementale de l'Eure**  
**La Garenne de Melleville BP 3229**  
**27032 EVREUX Cedex**

**Téléphone : 02.32.28.16.66**  
**Télécopie : 02.32.28.19.50**  
**Mail : dd.27@apf.asso.fr**